

PROJET DE SERVICE

de la Direction générale de la création artistique 2015

Finalisation du **projet de service** de la Direction générale de la création artistique (DGCA)

Arrêté du 12 juin relatif aux missions et à l'organisation de la DGCA

Renforcement de la dimension stratégique de la DGCA

Des missions précisées et réaffirmées pour les délégations du spectacle vivant et le service des arts plastiques

Création du comité stratégique des métiers autour du Directeur général

Pilotage unifié de l'enseignement supérieur du spectacle vivant et des arts plastiques

au sein de la nouvelle sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Affirmation de la recherche création

Adaptation de la DGCA au nouveau contexte :

- De nouvelles pratiques artistiques et culturelles liées au **numérique**
- Europe et international (circulation des artistes, enjeux de la coproduction entre lieux de création et de diffusion...)
- **Pratiques amateurs** et enseignement artistique spécialisé (conservatoires)

Le département des publics et de la diffusion

Renforcement de l'évaluation

Affirmation des liens entre le bureau de l'observation et l'inspection de la création artistique et du rôle des DRAC

Mise en place d'un **observatoire de la création artistique**

devient

La sous-direction de la diffusion artistique et des publics